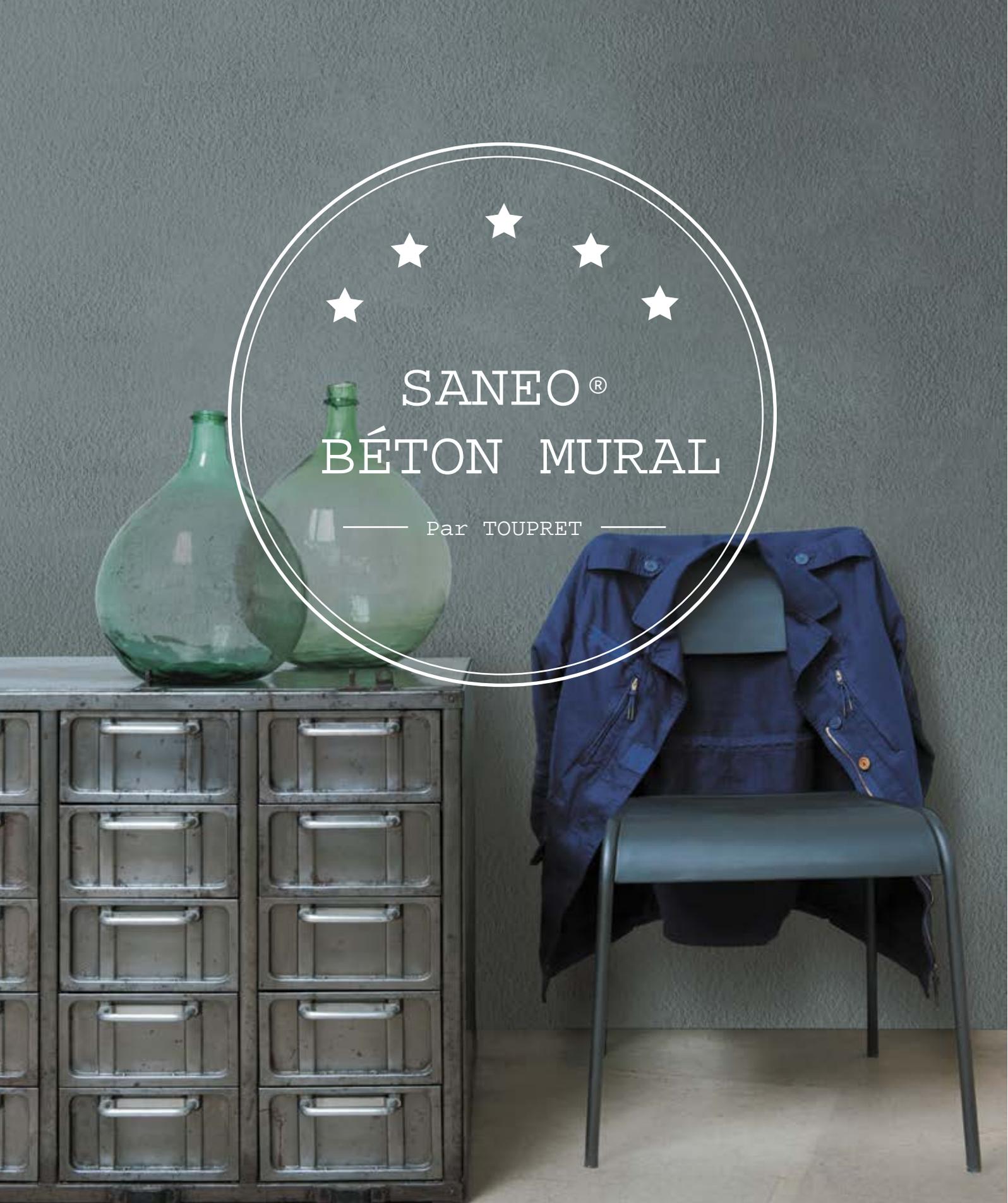




SANEO®
BÉTON MURAL

— Par TOUPRET —



DOSSIER DE PRESSE

— Tous concernés par la qualité de l'air —



DOSSIER DE PRESSE

SANEO® BÉTON MURAL

SOMMAIRE

**TOUPRET PRÉSENTE UN ENDUIT DE RÉNOVATION DES MURS
« EFFET BÉTON » ET ASSAINISSANT**

- Une matière au cœur des tendances
- Un enduit qui rénove et décore en même temps
- Un enduit dépolluant pour les espaces de vie
- Comment agit la technologie SANEO® BÉTON MURAL ?

FOCUS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- Que prévoit la nouvelle réglementation ?
- Quels sont les enjeux pour la santé ?
- Comment procéder à une surveillance régulière ?
- À qui s'appliquent ces obligations ?
- Quelles sont les substances analysées ?

DONNEES TECHNIQUES

Contact presse : Caroline Landais
E- mail : caroline.landais@c-l-consulting.fr

Port. 06 63 95 19 77



Communiqué de presse

SANEO® BÉTON MURAL

TOUPRET PRÉSENTE UN ENDUIT DE RÉNOVATION DES MURS « EFFET BÉTON » ET ASSAINISSANT

_____ Tous concernés par la qualité de l'air _____

Le 28 mai 2018 - Alors que les pouvoirs publics s'intéressent de près à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et favorisent les campagnes d'informations, les fabricants se mobilisent. Ils proposent aujourd'hui des produits de rénovation de l'habitat à la fois décoratifs mais aussi dotés de performances techniques assainissantes. C'est le cas du dernier enduit décoratif de la gamme TOUPRET.

SANEO® BÉTON MURAL rénove les murs abîmés, décore dans les tendances actuelles et agit durablement sur la qualité de l'air intérieur. En captant et en détruisant jusqu'à 90 % du formaldéhyde contenu dans nos logements, cet enduit garantit durablement un air plus sain.

Pour ce concept, TOUPRET a misé sur une matière facile à appliquer, actuelle et au cœur des tendances : l'aspect béton. Disponible en deux finitions : brute ou lisse, ce produit s'intègre parfaitement aux ambiances urbaines ou industrielles du moment. Généralement mis en œuvre par un professionnel, ce produit s'adresse à tous, dans le cadre de travaux de rénovation ou de finition. Le choisir avec son artisan, c'est agir pour la santé de tous.

Prix de revente peintre généralement constaté :

SANEO® BÉTON MURAL : 58 € TTC le seau de 15 kg

Tarif fourni/posé : environ 50 € TTC le m².

Hors préparation des supports et configuration particulière du chantier.



TENDANCE DÉCORATION



Une matière au cœur des tendances

L'enduit décoratif SANEO® BÉTON MURAL est particulièrement adapté à la décoration des lieux de vie d'aujourd'hui. Revisité par TOUPRET, le rendu Béton confère aux espaces une ambiance universelle et conviviale toujours actuelle. La marque présente une matière qui se distingue par ses différents rendus en délivrant soit un aspect « BÉTON LISSE » soit un rendu « BÉTON BRUT » pour plus de caractère. Il offre une très bonne résistance grâce à deux niveaux de protection : normal et trafic intense avec ses deux produits de protection complémentaires.



L'ambiance obtenue avec l'enduit décoratif SANEO® BÉTON MURAL suggère un environnement contemporain, tout en nuance. L'intention qui se dégage de l'univers SANEO® BÉTON MURAL s'accorde parfaitement avec le cuir vieilli, de grandes lettres en métal, propres au style atelier, des meubles de métier ou des objets chinés en brocante. Pour relever les différentes nuances de gris, les plantes donneront une touche "nature" à ce décor « Urban chic ».



TENDANCE DÉCORATION

Grâce à une palette de 20 nuances teintées en machine,
le style « Urban chic » prend de la couleur
et permet de personnaliser tous les lieux de vie.



AUTRES TEINTES DISPONIBLES





TENDANCE DÉCORATION

Un enduit facile à mettre en œuvre, qui rénove et décore en même temps

SANEO® BÉTON MURAL permet de rénover les surfaces endommagées en comblant les aspérités jusqu'à 2 MM. Grâce à son système de pause facilitant, pour une application directe sur supports dégradés, il est jugé deux fois plus rapide : de 10 m²/h en application manuelle à 20 m²/h pour une application PLANEON® SYSTEM. Son confort d'application inégalé offre une pénibilité réduite grâce à des outils comme le rouleau et les raclettes. Ils sont adaptés aux conditions de chantier : ergonomiques, légers, plus maniables et plus faciles à utiliser que les outils traditionnels.

► MISE EN ŒUVRE : 1. ENDUIT DÉCORATIF

1^{re} PASSE - BÉTON BRUT



1 - DÉPOSER la matière avec le rouleau Liss par zones successives de formes irrégulières.



2 - ÉGALISER. Répartir la matière fraîche déposée avec le lisseur à lame crantée.



3 - SURFACER. Lisser dans le frais avec le lisseur à lame Liss souple, tout en laissant quelques cilles, coups de lames, vaguelettes.

2^e PASSE - BÉTON LISSE



4 - DÉPOSER la matière avec le rouleau Liss par zones successives en formes irrégulières, après séchage de la première passe.



5 - RATISSER dans le frais avec le lisseur à lame Liss dure avec un angle fermé, les motifs créés en 1^{re} passe se révéleront ainsi. Pour un décor plus nuancé et onir au toucher, repasser délicatement sur l'enduit le lisseur à lame Liss dure afin de resserrer le grain.

2. PROTECTION

GEL DE PROTECTION DECOR'PROTECT renforce la protection de l'enduit décoratif contre l'eau et les salissures



1 - DÉPOSER la matière avec le rouleau Liss PLANEON® SYSTEM. Elle s'applique par zones successives de 0,5 m² de formes irrégulières. Il est important de croiser les gestes afin de ne pas avoir de démarcation. Appliquer de bas en haut pour éviter les coulures sur l'enduit partiellement sec.



2 - RATISSER l'excédent en passant le lisseur à lame Liss souple, PLANEON® SYSTEM, avec des gestes aléatoires. Ne pas racleur uniquement à la verticale ou à l'horizontale mais dans tous les sens. Satiner et nuancer légèrement le décor après séchage. Foncez légèrement. En fonction des conditions ambiantes, du resserrage du grain et de la nature du support, une deuxième couche peut être nécessaire.

VERNIS DE PROTECTION EXTREM'PROTECT protection « trafic intense » pour les lieux à fort passage



1 - DÉPOSER le vernis, après le DECOR'PROTECT au rouleau laqueur 5 mm en une couche. Satiner, nuancer et foncez également. En fonction des conditions ambiantes, du resserrage du grain et de la nature du support, une deuxième couche peut être nécessaire.

OUTILS BREVETÉS DISPONIBLES (VENDUS SÉPARÉMENT)



LES ROULEAUX

① Rouleau Liss (supports plans ou à faible relief)



LES LISSEURS

② lame crantée noire, pour égaliser l'enduit après la dépose au rouleau.



③ lame lisse souple grise, pour surfacer l'enduit après le passage de la lame crantée.



④ lame lisse dure orange, pour aplatiser.

► Astuce : pour faciliter l'application, vous pouvez utiliser la perche PLANEON® SYSTEM

TOUPRET
RELEVONS TOUS LES DÉFIS



Un enduit dépolluant pour les espaces de vie

L'enduit décoratif SANEO® BÉTON MURAL est le premier enduit qui capte et détruit jusqu'à 90 % du formaldéhyde contenu dans l'air intérieur, lorsqu'il est appliqué sans protection sur l'ensemble des murs et sur le plafond. Actif dès les premières heures d'application sur les molécules émises par les fumées (tabac, bougies, cuisinières à gaz), les meubles et matériaux de construction, les colles et adhésifs, les tissus d'ameublement, produits d'entretien ménagers, il conserve ses propriétés pendant toute la durée de vie du produit, même lorsqu'il est recouvert d'une peinture.



— QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR —

COMMENT AGIT LA TECHNOLOGIE

SANEO® BÉTON MURAL ?

**ELU PRODUIT DU BTP
PAR LES PROFESSIONNELS**

Véritable enduit intelligent élu produit de l'année, SANEO® BÉTON MURAL aide les maîtres d'ouvrage et les donneurs d'ordres à se conformer à la future réglementation.

TOUPRET propose une technologie dépolluante et efficace avec un produit à faibles émissions de COV (A +).

SANEO® BÉTON MURAL purifie l'air en captant les molécules de formaldéhyde et en les transformant en des molécules inertes et inodores. Le principe actif de SANEO® BÉTON MURAL n'altère pas les qualités et les caractéristiques techniques des enduits.

Les tests effectués par un laboratoire extérieur attestent que SANEO® BÉTON MURAL détruit entre 90 % et 100 % des molécules de formaldéhyde.

La solution SANEO® BÉTON MURAL peut se suffire à elle-même. Appliquée en plus forte épaisseur que la peinture, son pouvoir de destruction du formaldéhyde reste efficace sur toute la durée de vie du produit (environ 60 ans).

*Test réalisé par un laboratoire extérieur conformément
au protocole de la norme ISO 16 000.*

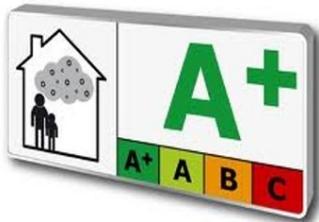


— QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR —

QUE PRÉVOIT LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ?

Au cœur des engagements gouvernementaux depuis 2009, le Plan National Santé Environnement 2 a prévu un certain nombre d'actions visant à réduire les sources de pollution à l'intérieur de nos habitations.

Dans un premier temps, le plan national santé environnement 2 prévoyait la mise en place d'un étiquetage des matériaux de construction et de décoration avec une codification de 4 lettres allant de A + à C.



Aujourd'hui, il va plus loin en imposant une surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur.

Depuis le 1er janvier 2018 cette mesure concerne principalement les établissements ayant vocation à recevoir du public sensible et notamment ceux qui accueillent des jeunes enfants.

Les acteurs du bâtiment doivent se mettre en conformité dès maintenant et utiliser des produits permettant de réduire la pollution intérieure. Un grand nombre de matériaux sont concernés comme les appareils de chauffage, les produits d'entretien, les peintures, les meubles mais aussi les enduits.



— QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR —

QUELS SONT LES ENJEUX POUR LA SANTÉ ?



Le nombre de pathologies associées à la mauvaise qualité de l'air intérieur est en constante augmentation. On estime à plusieurs milliards d'euros par an le coût de

la prise en charge des maladies liées à l'exposition aux polluants chimiques.

Alors que nous passons plus de 80 % de notre temps dans des lieux fermés, nous sommes tous exposés aux polluants présents dans ces atmosphères souvent confinées. Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut provoquer maux de tête, irritations de la peau ou des muqueuses nasales, des yeux et des voies aériennes. Toux, nausées, vomissements, vertiges, difficultés à se concentrer, fatigue et diminution de la sensibilité olfactive peuvent également

être dus à cette pollution. D'après les études récentes, certains agents cancérigènes sont aussi à l'origine de maladies graves dans certains milieux contaminés. S'il a été constaté un impact possible sur le taux d'absentéisme dans les écoles, une vigilance s'impose naturellement afin de préserver la santé de tous et notamment des plus petits. Une bonne qualité de l'air intérieur a également démontré un impact sur la capacité des occupants à se concentrer.



—— QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ——

COMMENT PROCÉDER À UNE SURVEILLANCE RÉGULIÈRE ?

Les composés organiques volatils restent compliqués à détecter mais les propriétaires d'établissements recevant du public devront toutefois s'acquitter d'une mesure des polluants dans leurs locaux. Ce diagnostic, le plus souvent réalisé par un organisme agréé, détermine, d'une part la présence et le bon fonctionnement des moyens d'aération, d'autre part l'analyse des polluants concernés par le décret.

Fourni par les services publics, un guide pratique recense aujourd'hui les différentes sources de pollutions possibles ainsi que les diagnostics à réaliser. Véritable liste des bonnes pratiques et des actions correctives à mener, il délivre une aide à l'autoévaluation.

Afin d'analyser les moyens d'aération et de ventilation de ses locaux, le propriétaire doit faire réaliser un audit de la qualité de l'air par un organisme certifié. À cette occasion, sont notamment vérifiés l'étanchéité des fenêtres ainsi que l'état d'obturation et d'encrassement des bouches de ventilation.

L'organisme agréé procèdera également à une mesure des polluants listés par décret (benzène, tétrachloréthylène, formaldéhydes, CO₂...). Cet audit sera renouvelé tous les 7 ans. Par ailleurs, en cas de dépassement des taux limites, le propriétaire devra en rechercher les causes et sera assujéti à une nouvelle analyse après deux ans.



— QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR —

À QUI S'APPLIQUENT CES OBLIGATIONS ?

Alors que le décret N° 2011-1727 sur la qualité de l'air intérieur impose d'ores et déjà un taux maximum d'émissions de formaldéhyde dans les crèches, les haltes-garderies, les écoles maternelles et élémentaires. La réglementation, avec le décret n° 2015-1000, s'adresse à de nombreuses collectivités qui doivent impérativement se mettre aux normes d'ici 2023

Depuis le 1er janvier 2018 :

Les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies...) ainsi que les établissements les écoles maternelles et les écoles élémentaires).

À partir du 1er janvier 2020 :

Les centres de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées...).

À partir du 1er janvier 2023 :

Tous les autres établissements recevant du public et plus spécifiquement les établissements d'activités physiques et sportives couverts dans lesquels sont pratiquées des activités aquatiques, de baignade ou de natation.

Les établissements sanitaires et sociaux prenant en charge les mineurs éloignés de leur famille en raison de difficultés d'ordre social ou éducatif, les mineurs handicapés, les mineurs délinquants. Sont également concernés les théâtres, les prisons et les cinémas.



— QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR —

QUELLES SONT LES SUBSTANCES ANALYSÉES ?

Souvent invisibles et inodores, quatre substances visées par la réglementation devront faire l'objet d'une surveillance renforcée

- Le benzène ; d'ameublement et les revêtements de sols, de murs ou encore des sources de combustion.
- Le dioxyde de carbone (CO₂) ;
- Le tétrachloréthylène (ou perchloréthylène) en cas de proximité d'une installation de nettoyage à sec ;
- Le formaldéhyde, plus couramment appelé « formol » ou « méthanal » ou « aldéhyde formique ».

En savoir plus sur le formaldéhyde :

Il se dégage des meubles et matériaux de construction présents dans nos espaces de vie. Issu de nos activités quotidiennes (des colles, des adhésifs et des produits d'entretien ménagers), il est également émis par les tissus

Les dangers du formaldéhyde :
Considérée comme sérieusement néfaste pour la santé, cette molécule pollue l'air intérieur et s'avère à l'origine de gênes respiratoires, d'irritations ou d'allergies. Il est également à l'origine de maux de tête, de troubles du sommeil, d'irritations, d'allergies, d'eczéma et de difficultés respiratoires. Dans les cas les plus graves, il peut causer des diminutions des capacités pulmonaires et des lésions nasales. Il a été récemment mis en cause dans la survenue de cancers nasopharyngés.



DONNÉES TECHNIQUES

SANEO® BÉTON MURAL est prêt à l'emploi, pour une utilisation en intérieur, jusqu'à 2 mm d'épaisseur afin de masquer les petites imperfections du mur.

Il s'applique sur supports neufs ou rénovés, préalablement imprimés, sur tous types d'enduits, plâtre, plaques de plâtre, anciens fonds peints, ciment, béton, béton cellulaire, toile de verre, gouttelette, crépi. SANEO® BÉTON MURAL peut se poser en une seule passe. Dans ce cas, le support doit alors être plan et préalablement révisé.

CONSOMMATION : 1,7 à 2 kg/m² (8m²/seau)

TEMPS DE SÉCHAGE : 24 à 48 heures selon l'épaisseur

MODE OPÉRATOIRE : En 1 passe pour une finition brute ou 2 passes pour une finition lisse

NUANCIER : 20 couleurs teintées en machine

Prix de vente généralement constatés :

SANEO® BÉTON MURAL : 58 € TTC le seau de 15 kg

Protection standard contre l'eau et les salissures : DECOR'PROTECT.

DECOR'PROTECT : 27 € TTC le bidon de 2 l

Protection renforcée et lessivable : DECOR'PROTECT+EXTREM'PROTECT

EXTREM'PROTECT : 52 € TTC le bidon de 2,5 l



Les informations sur la fiche technique, et en particulier les recommandations relatives à l'application et à l'utilisation finale sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience de la société TOUPRET. Le produit doit être mis en œuvre conformément aux règles de l'art et suivant nos recommandations. Les informations sont données pour des applications réalisées à 20 °C, 50 % d'hygrométrie et sur des supports normalement absorbants. Les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent du support, de l'épaisseur appliquée et des conditions ambiantes.

Contact presse : Caroline Landais
E- mail : caroline.landais@c-l-consulting.fr

Port. 06 63 95 19 77

À propos du Groupe TOUPRET :

Créée en 1938, par Désiré Jardin, inventeur du procédé des enduits prêts à l'emploi pour les chantiers du bâtiment, Toupret est une société familiale française leader sur le marché des enduits de peintres. Avec un chiffre d'affaires de 55 millions d'euros, elle commercialise en France 60 % de ses produits par le biais des circuits de distribution professionnelle, 40 % par les circuits de vente grand public et exporte 25 % de son chiffre d'affaires vers plus de 30 pays. Les 220 salariés du groupe sont répartis sur les sites industriels de Corbeil (spécialisé dans la fabrication des enduits en poudre) et de Saint-Étienne (pour les enduits en pâte). La marque Toupret maintient son succès depuis plus de 80 ans grâce à la qualité constante de ses produits et de ses services.

